

Presentation delivered by a
country representative



PROSPERITY

Présentation du pays Nouvelle-Zélande

Assurance contre les
catastrophes matérielles

Disaster Risk Financing
& Insurance Program



Vue d'ensemble du schéma

- Créée en 1945, l'EQC (aujourd'hui Natural Hazards Commission (NHC)) a été réformée en 1993 pour se concentrer uniquement sur l'assurance contre les catastrophes naturelles pour les biens résidentiels.
- NHC est une entité de la Couronne néo-zélandaise entièrement souscrite par une garantie du gouvernement néo-zélandais qui fournit une assurance habitation pour aider les communautés à reprendre leur vie après un événement.
- La NHC fournit une couverture solidaire « première perte » sur les habitations résidentielles et les terrains par événement contre des risques naturels spécifiques. La couverture du bâtiment au-dessus du plafond de la NHC est fournie par l'assureur privé du propriétaire, tel que décrit dans sa police.

À propos du programme

Risques couverts

- Séismes
- Glissements
- Activité volcanique
- Activité hydrothermale
- Tsunamis
- Tempête ou inondation (couverture terrestre uniquement)
- Incendie causé par l'un quelconque des aléas naturels énumérés ci-dessus.

Niveau de couverture

- La NHC est une garantie d'indemnisation
- La NHC couvre les dommages jusqu'à concurrence du plafond de 300 000 \$NZD (+ taxe sur les services généraux (TPS)) pour chaque catastrophe naturelle
- La NHC paiera le coût de réparation des terres endommagées ou la valeur de celles-ci

Ménages couverts jusqu'à ce jour

- La couverture NHC est fournie lors de la souscription d'une police d'assurance incendie annuelle
- Une police d'assurance incendie et habitation est nécessaire pour obtenir un prêt hypothécaire
- La prime est perçue par les assureurs privés pour le compte de la NHC
- 95 % des ménages sont couverts par une assurance



Cadre institutionnel de l'assurance contre les catastrophes

Comment le programme est-il organisé ?

- La NHC supervise le traitement et le règlement de toutes les demandes d'indemnisation par les assureurs privés conformément à la Loi sur la NHC.
- NHC investit dans la recherche et l'infrastructure pour soutenir la recherche, la surveillance et la modélisation des risques et la planification du rétablissement.
- EQC soutient également la situation budgétaire de l'État par le biais de son programme de réassurance.
- La NHC assume les fonctions de financement des risques, de gestion des fonds et des investissements, de réassurance, de fixation des primes, de définition de la couverture NHC et d'administration des produits.

Qui sont les parties prenantes ?

- La CNL est une entité de la Couronne dotée d'un conseil d'administration indépendant et d'un président qui relève d'un ministre.
- La NHC est responsable de ses performances devant le Parlement et produit un rapport annuel accessible au public.
- La NHC est auditée à la fois par un auditeur indépendant et par le vérificateur général.
- Les assureurs privés sont des parties prenantes clés avec les réassureurs, les agences gouvernementales (telles que l'Agence nationale de gestion des urgences), les régulateurs, les entités de données et de modélisation, les autorités locales et le public néo-zélandais.

Quelle est la structure de mise en œuvre ?

- La NHC fonctionne en vertu d'une loi du gouvernement et a des obligations législatives envers le gouvernement central en vertu de la Loi sur les entités de la Couronne.
- Les assureurs privés traitent et règlent toutes les demandes d'indemnisation au nom de la NHC dans le cadre d'un accord-cadre d'agence d'assurance.
- Les assureurs privés, par le biais d'un acte notarié, agissent en tant qu'agent d'EQC.

Questions, défis et réflexions

Quels sont les principaux problèmes/défis rencontrés dans la conception et l'élaboration du schéma ?

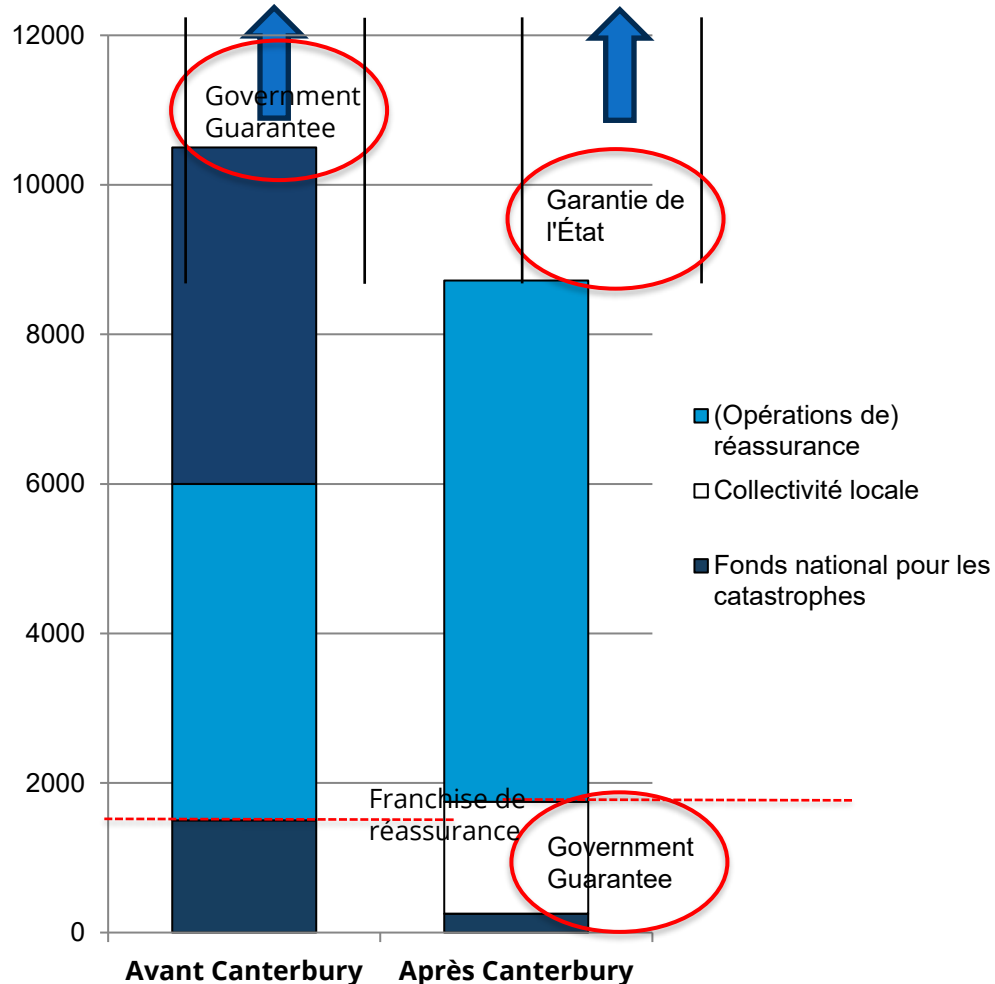
- Le régime NHC a nécessité une collaboration approfondie pour concevoir le modèle intégré complexe entre les administrations centrales et locales et les assureurs privés.
- Créer des relations étroites avec les marchés des assureurs privés et de la réassurance afin d'assurer un soutien continu.
- Planification de la reprise et de la gestion des événements pour s'assurer que des ressources sont disponibles pour mener un programme de reconstruction et gérer les pressions inflationnistes.
- Investissement dans la recherche scientifique et la modélisation des pertes – connaissez vos risques.
- Une gestion prudente des imprévus entre EQC et le gouvernement pour s'assurer que les fonds importants accumulés dans le Fonds pour les catastrophes naturelles sont maintenus.
- Maintien d'un taux de pénétration de l'assurance de 95 %.

Réflexions sur la mise en œuvre, les succès du programme

- Les assureurs privés prennent en charge toutes les demandes d'indemnisation afin d'éliminer les doublons et d'optimiser les ressources disponibles.
- Dans tout partenariat public-privé (PPP), il faut d'abord concevoir le modèle opérationnel, puis élaborer le contrat commercial.
- La planification de l'état de préparation et la mise à l'essai des scénarios devraient être entreprises conjointement avec les principales parties prenantes chaque année.
- La mise en œuvre de systèmes d'information et de données partagés est cruciale pour partager les données sur les primes et les sinistres et fournir une source unique pour l'évolution du règlement des sinistres et pour soutenir l'élaboration de politiques de résilience.
- Des plans d'urgence sont en place pour s'assurer que les ressources, les capacités et les capacités de l'évaluateur et de la construction sont disponibles.
- Les clients ont accès à un service de règlement des différends peu coûteux et peu stressant.

Rôle essentiel de l'aide de l'État dans les PPIP – Séismes de Canterbury

Situation financière d'EQC avant et après Canterbury



- La stratégie de financement des risques de la NHC vise à s'assurer qu'il existe suffisamment d'actifs pour faire face à ses engagements financiers en cas de catastrophe naturelle.
- La séquence séisme de Canterbury comprenait un tremblement de terre de magnitude 7,1 en septembre 2010, un tremblement de terre de magnitude 6,3 en février 2011, une magnitude de 6,3 en juin 2011 et une magnitude de 5,8 en décembre 2011. Il y a eu plus de 11 200 répliques
- Les tremblements de terre ont généré plus de 470 000 réclamations pour la NHC sur un total de 650 000 réclamations pour l'événement.
- Il y a également eu un tremblement de terre de magnitude 7,8 à Kaikōura en novembre 2016 qui a généré 40 000 demandes supplémentaires pour EQC.
- Il existe quatre sources de financement pour l'EQC, à savoir :
 - Primes perçues par les assurés propriétaires
 - Revenu des placements du Fonds pour les catastrophes naturelles (NDF)
 - (Opérations de) réassurance
 - La garantie de la Couronne
- Les tremblements de terre de Canterbury et de Kaikōura ont épuisé le Fonds pour les catastrophes naturelles.